

Vos coordonnées

Madame, Monsieur le Chef d'  
établissement du Collège/Lycée

Adresse

A \_\_\_\_\_, le 18 janvier 2021

Recommandé avec accusé réception.

Objet : **Mise en demeure pour l'accueil de tous les élèves à 100%.**

Madame, Monsieur, le chef d'établissement,

Nous, parents, **au regard de la situation sanitaire actuelle, demandons un retour à 100% de nos enfants au lycée/ collège.**

Lorsqu'il met en place une scolarisation partielle à domicile,

"Le chef d'établissement veille à ce que les professeurs assurent effectivement la continuité pédagogique pour les élèves qui sont à distance, à due proportion de la quotité horaire de leur discipline, dans le cadre de classes virtuelles et de travail en autonomie.

Il organise également la continuité administrative et le suivi des élèves les plus fragiles par les équipes de vie scolaire." [circulaire du 06 novembre 2020](#)

Les enseignants n'ayant ni les moyens matériels ni le don d'ubiquité, ne peuvent assurer cette double tâche.

La continuité pédagogique est insatisfaisante voire inexistante.

L'éducation nationale: Rectorat, Ministère, nous vend du vent!

Pendant ce temps précieux, des lycées privés et publics continuent à 100%, **creusant ainsi les inégalités et anéantissant la valeur nationale de la formation et des diplômes.**

Les mesures mises en œuvre dans les établissements respectant le protocole sanitaire renforcé, c'est avec confiance que nous y envoyons nos enfants.

Nous vous mettons en demeure, Madame, Monsieur le chef d'établissement, de rétablir sans délai l'accueil à 100% des lycéens et collégiens.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Signature